

Les compagnies de chemin de fer ne pourraient-elles pas acquiescer à la demande faite par le présent bill? Ce serait une compensation raisonnable payée à même l'intérêt qu'elles retirent sur les salaires non payés, ou qu'elles retiennent au préjudice de leurs employés.

Je suis convaincu, messieurs les sénateurs, que la réforme maintenant proposée aurait été adoptée, il y a des années, par cet honorable Chambre si celle-ci avait bien compris la situation lorsqu'un bill à cette fin fut présentée la première fois. D'après mes renseignements, ce bill fut adopté par la Chambre des communes, il y a trois ou quatre ans; mais, pour certaines raisons, le Sénat ne jugea pas à propos de lui donner son adhésion. Je suis sûr que la Chambre des communes ne se contredira pas avec le présent bill. Si vous consentez à accorder ce redressement à ces 175,000 employés de chemin de fer et aux centaines de mille femmes et enfants qui en dépendent, et qui seraient mis ainsi en état de profiter des salaires gagnés par leurs chefs dans une plus grande mesure qu'ils ne le font sous le régime actuel. J'espère, donc, que cette honorable Chambre approuvera et adoptera le présent bill.

L'honorable M. DANDURAND: Avant que l'honorable Président mette aux voix la présente motion, j'aimerais à faire remarquer à mon honorable ami que, lorsque le présent bill a été soumis au comité des chemins de fer du Sénat, il y a sept ou huit ans. . . .

L'honorable M. McSWEENEY: Moins que cela, dites il y a trois ou quatre ans.

L'honorable M. DANDURAND: On me dit "il y a trois ou quatre ans."

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Il y a plus que trois ou quatre ans.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Il y a six ou sept ans.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne crois pas que ma mémoire soit en défaut en disant qu'un certain nombre de représentants des employés de chemins de fer comparurent alors devant le comité et se déclarèrent satisfaits des conditions existantes. Je ne me souviens pas de la manière dont le Sénat se divisa sur cette question; mais je me rappelle que la question embarrassante était de savoir quel bénéfice pourraient tirer les employés de chemin de fer de la réforme proposée alors. J'espère que, si le présent bill est renvoyé au comité, nous serons en état de rendre

un jugement d'après une information meilleure que celle obtenue alors.

L'honorable M. ROBERTSON: En réponse à l'honorable sénateur, je dois dire que le bill fut alors soumis au Sénat sur l'approbation unanime et la requête de ceux dûment autorisés à représenter les ouvriers de chemin de fer devant le Parlement—et parmi ces représentants se trouvait le représentant de l'une des organisations ouvrières, qui s'opposait au bill. Mais depuis, cette organisation ouvrière qui s'était opposée au bill, il y a trois ou quatre ans, a adopté une résolution donnant instruction à son représentant à Ottawa d'insister sur l'adoption du présent bill. Je serais heureux, messieurs les Sénateurs, si cette procédure est régulière, de proposer que le présent bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, et je ferais très volontiers en sorte que les représentants législatifs qui sont dûment élus par ces 175,000 ouvriers de chemin de fer, comparussent devant le comité à toute date fixée, afin qu'ils pussent exposer directement les désirs de la classe d'hommes qu'ils représentent.

L'honorable M. McSWEENEY: Le présent bill, dans tous les cas, devra être soumis au comité.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Puis-je demander à mon honorable ami s'il sait, ou s'il ignore que des représentations ont été faites au comité de la Chambre des communes, qui s'occupe actuellement de la consolidation, ou révision de la loi des chemins de fer? Il me semble que ce serait une occasion opportune pour incorporer dans la loi qui résultera de cette révision, la proposition qui nous est maintenant soumise, si, toutefois, la Chambre des communes se montre disposée à l'accepter.

L'honorable M. ROBERTSON.—En réponse à l'honorable ministre dirigeant je puis dire que, d'après mes renseignements, le comité spécial de la chambre des communes a discuté la même question, et il a recommandé aux Communes l'incorporation dans la loi des chemins de fer telle que révisée par lui la réforme que je propose aujourd'hui.

L'honorable M. POWER.—Je suis très heureux d'apprendre que le comité mixte des chemins de fer a décidé d'accepter le principe du présent bill. Mais, puisqu'il en est ainsi, il me semble que ce dernier bill devrait être déclaré hors d'ordre, conformément à la décision rendue par Son